

## **Recommandations, Création d'unité de Service de Réadaptation post Réanimation « éphémères », Sofmer, 8 novembre 2020**

08/11/2020

Dans ces recommandations la Sofmer détaille les modalités prévues pour constituer une unité de SRPR (service de réadaptation post réanimation), les établissements devant répondre à des exigences d'organisation générale, d'orientation des patients, de compétences des professionnels de santé y travaillant, d'équipements, et de locaux.